

LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS) ... UN ENJEU MAJEUR



Les TMS sont les premières causes de maladies professionnelles en France. En effet, elles peuvent être répertoriées sous les catégories suivantes (tableau des maladies professionnelles du régime général) :

- MP57 « Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail pour le membre supérieur » ;
- MP98 « Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes » pour le dos.

En France, en 2010, plus de 40 000 nouveaux TMS ont été indemnisés. Ces pathologies affectent les muscles, les tendons ou les nerfs des membres et de la colonne vertébrale. Les plus répandues sont les tendinites de l'épaule, l'épicondylite (coude), le syndrome du canal carpien et les lombalgies.

La réalité des TMS est toutefois évolutive et dépasse donc la seule notion de Maladie Professionnelle reconnue. Ils s'expriment par des douleurs, une perte de mobilité ou une perte de force. Cela peut aller jusqu'au recours à des opérations chirurgicales avec arrêts de travail non négligeables, ou jusqu'à des incapacités fonctionnelles permanentes. Les conséquences pour l'entreprise sont souvent sous-estimées. En effet, l'absentéisme qui en découle désorganise le travail, diminue la productivité et la qualité, et dégrade l'ambiance de travail.

Le risque d'apparition des TMS dépend de nombreux facteurs; ainsi toutes les situations d'hyper sollicitations n'entraînent pas des TMS, et à l'inverse des situations de faibles sollicitations peuvent entraîner des TMS

■ COMMENT, DANS CE CAS, IDENTIFIER LES RISQUES D'APPARITION DES TMS ?

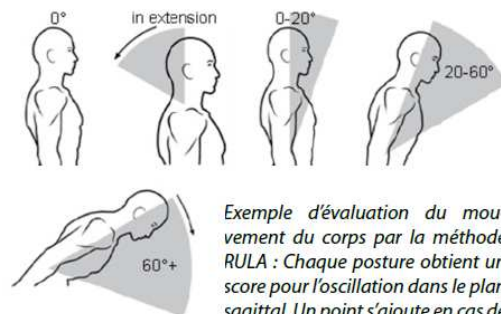
Selon ce qui vient d'être exposé, il est inenvisageable de quantifier systématiquement la probabilité d'un poste de travail au développement des TMS ; en premier lieu parce que les TMS atteignent l'humain et dépendent de l'humain, de ses caractéristiques physiques mais aussi psychiques. Il n'existe donc pas de méthode prête à emploi. Quelques règles de bon sens peuvent toutefois s'appliquer :

Faire un état des lieux :

1. Regarder des indicateurs à disposition (les taux d'absentéisme, les chiffres d'accidents du travail...)
2. Discuter avec les salariés directement concernés
3. Observer les gestes effectués durant une période suffisamment longue pour être représentative. L'ergonomie du poste peut alors être évaluée. Sur ce dernier point, il existe des méthodes de quantifications. La méthode proposée par l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration - USA) permet une hiérarchisation des priorités. Cette méthode conduit à un diagnostic rapide, en 17 questions. La méthode RULA (Rapid Upper LIMM assesement » détaille le mouvement de chacun des membres (bras, avant-bras, tête, poignet, tronc, jambes). Elle prend en compte la répétitivité, les angles de rotation et la force appliquée. Cette méthode permet de connaître le niveau d'intervention à appliquer (du niveau I : acceptable, au niveau IV : étude et modifications nécessaires et immédiates).

Former la personne au poste qu'elle doit tenir : Ceci permet d'éviter les mouvements parasites, d'adapter le poste à la physiologie de la personne (en réglant la hauteur de la table à repasser par exemple) et le cas échéant, d'éviter le stress occasionné par une nouvelle activité.

Trouver des activités complémentaires à la tâche principale, c'est-à-dire trouver le meilleur compromis pour une productivité optimale, en limitant les risques de TMS (par exemple, en donnant la possibilité de se déplacer pour approvisionner les pièces au poste occupé ou de les transférer vers le poste suivant). La zone située face à l'opérateur doit servir au travail proprement dit, les zones latérales sont réservées par exemple à l'approvisionnement du poste, opération qui doit se situer dans la zone d'atteinte des bras. Toutefois, se déplacer occasionnellement pour s'approvisionner peut constituer un temps de récupération et évite ainsi un travail trop statique.



Exemple d'évaluation du mouvement du corps par la méthode RULA : Chaque posture obtient un score pour l'oscillation dans le plan sagittal. Un point s'ajoute en cas de mouvement dans le plan frontal.



Attention aux idées reçues !

Un exemple : la polyvalence

Pour réduire le risque de TMS, la polyvalence n'est pas forcément la solution idéale. Bien entendu, lorsque le travail s'effectue sur une ligne de production, la rotation des postes au cours d'une même journée de travail évite la monotonie et la répétitivité. Celle-ci participe alors à la lutte contre les TMS. Mais la polyvalence peut générer aussi du stress lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la formation adéquate.

Pour réduire le risque de TMS, l'observation et le dialogue sont indispensables. Ensuite, des modifications ergonomiques sont souvent possibles et souhaitables. La prévention de ce risque, c'est donc l'affaire de tous les acteurs de l'entreprise !